



Déclarations et Discours

Nº 81/18

UN PREMIER PAS EN VUE DE RÉSOUDRE LE CONFLIT AU KAMPUCHÉA

Allocution du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, prononcée le 13 juillet 1981 à la Conférence internationale des Nations Unies sur le Kampuchéa, tenue à New York.

À plusieurs reprises au cours des deux dernières années, la communauté internationale a dû se pencher sur la situation tragique qui sévit au Kampuchéa. Dix ans de guerre et de privations, de génocide et d'abus extraordinaires au chapitre des droits de l'homme, de famine, d'invasion et d'occupation étrangères ont transformé une contrée jadis paisible en un pays ravagé par les combats, un pays dont la survie est tributaire de secours humanitaires massifs de la part de la communauté internationale et dont le gouvernement est totalement asservi à une puissance étrangère.

Il est malheureux que la situation qui perdure au Kampuchéa nous oblige de nous réunir ainsi de nouveau. Cependant, à l'encontre des réunions antérieures qui portaient principalement sur le secours humanitaire au peuple kampuchéen, cette Conférence veut s'attaquer aux causes profondes des problèmes du Kampuchéa. Nous avons déjà cherché à en traiter les symptômes, soit la famine, les privations et l'exode de réfugiés. Il faut maintenant trouver une solution au mal lui-même. C'est pourquoi je suis fort heureux de voir réunis ici les représentants de plus de 60 pays et parties qui se préoccupent de la situation au Kampuchéa. Je voudrais en outre remercier le Secrétaire général d'avoir convoqué cette Conférence conformément à la résolution 35/6 adoptée par l'Assemblée générale en automne dernier. Le Canada a coparrainé cette résolution et, depuis, a fortement appuyé la convocation de la Conférence.

Malheureusement, la situation politique actuelle au Kampuchéa est telle qu'elle l'était lors de l'adoption de la résolution 35/6 de l'A.G.N.U. (Assemblée générale des Nations Unies) en octobre 1980 ; d'ailleurs, elle n'a pas évolué depuis l'invasion et l'occupation du Kampuchéa par les forces de la République socialiste du Vietnam en janvier 1979. En outre, des mesures ont été prises en vue de légitimer le régime actuel à Phnom Penh, mais le Canada ne les reconnaît pas.

L'abus des
principes

Au cours des trois dernières années, le Canada s'est prononcé sans détours et avec force devant l'Assemblée générale des Nations Unies, et devant la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ainsi que devant d'autres instances internationales au sujet des malheurs qui se sont abattus sur le Kampuchéa et le peuple kampuchéen. La grande majorité des membres de la communauté internationale a été de même avis et a appuyé aux 34^e et 35^e sessions de l'A.G.N.U. les résolutions qui ont jeté les bases d'un retour à la paix et à la stabilité au Kampuchéa et dans tout le Sud-Est asiatique. Ce très grand désir de la communauté internationale d'amener la paix et la stabilité au Kampuchéa et en Asie du Sud-Est est né d'un attachement profond aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies concernant l'indépendance nationale, la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les États ainsi qu'aux principes énoncés dans la Charte internationale des droits de l'homme concernant le droit des
